

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 50

Artikel: Souvenirs d'autrefois
Autor: J.Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

patois s'en va bribe après bribe, et chaque année en voit disparaître quelques témoins parmi les plus autorisés.

(Un ami du CONTEUR.)

Souvenirs d'autrefois.

Ayant omis quelques événements antérieurs à la période de 1830, dont nous avons déjà parlé, nous devons y revenir.

Vers 1820 ou 1821, on vit apparaître dans le canton une secte triste, exclusive, despotique dans ses formes et dans ses allures, le *methodisme*. Importé d'abord par une Anglaise, répandu par un prosélytisme ardent et par de nombreux pamphlets, il trouva chez quelques-uns de nos jeunes ecclésiastiques un terrain bien préparé pour le recevoir. Leur ardeur pour le propager devenait un véritable fanatisme et frisa la démence chez quelques-uns. D'un autre côté, cette secte, qui se divisa plus tard en diverses nuances plus ou moins excentriques, devint fort antipathique à la généralité du peuple, principalement dans les campagnes. On affubla ses partisans du nom de *mômiers*, et comme cela arrive toujours, on abusa bientôt de ce mot qui devint parfois un drapeau de désordre.

Les choses s'aggravaient peu à peu. Les *mômiers*, par leurs attaques contre tous ceux qui ne partageaient pas leurs opinions, par leur pensée hautement exprimée qu'eux seuls étaient chrétiens, et que l'enfer devait être le partage de tous les autres, par le prosélytisme incessant et par la désunion qu'ils jetèrent dans nombre de familles, finirent par soulever une indignation générale. Alors commença de la part du peuple une espèce de persécution que les *methodistes*, orgueilleux de leur humilité, se plaisaient à provoquer par tous les moyens en leur pouvoir pour se donner des airs de martyrs.

Le docteur Develey avait aspiré au miracle et tenté de traverser le lac d'Yverdon à Grandson, à pied sec, en digne successeur de saint Pierre, mais l'eau lui monta, comme à tout autre mortel, d'abord jusqu'aux mollets, puis jusqu'à la ceinture et enfin jusqu'au cou. Alors, il déclara n'être pas assez avancé en piété pour aller plus loin. Une femme Taillens, demeurant Cité-dessous, avait vu Satan au pied de son lit et entendu une voix descendant la cheminée et lui ordonnant de sauver le peuple. Le papa Curtat se fâcha et publia une brochure sur les conventicules, brochure pleine de talent, où il dépeignait ces étrangers, venus d'Outre-Manche, avec leurs coffres doublés en peau de chagrin, pour bouleverser l'ordre chez nous. Il dévoilait leurs manœuvres, les séductions des adorables miss pour enrôler nos étudiants sous leurs bannières. M. Curtat ne publiait que la vérité.

Les choses prirent une tournure telle que le Conseil d'Etat dut sévir contre la secte et le prosélytisme. Déjà, par motif de conscience on refusait le service militaire. Nous en étions là, quand M. Vinet, alors professeur à Bâle, chargea son ami, M. Monnard, professeur à l'Académie de Lausanne, de pu-

blier une brochure sur la liberté des cultes, brochure qui, partant du précepte qu'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, concluait que celui qui trouve une loi civile contre sa conscience, doit ne pas y obéir.

Le Conseil d'Etat suspendit M. Monnard pour une année.

Plus tard, les affaires prirent une autre tournure. Les premières tentatives d'un *methodisme* autoritaire n'ayant que médiocrement réussi, on monta la pièce à nouveau, sur un plan plus conforme aux goûts du public. Il nous arriva des messieurs du dernier bon genre, très instruits, prenant au besoin quelques cours comme externes dans notre Académie. Accueillis dans les salons, ils parlaient *pianissimo* de réveil religieux et traitaient la chose avec science et avec goût. Les réunions religieuses pointèrent. MM. les chefs au centre de la salle, les dames et surtout les demoiselles assises en cercle autour d'eux. Les étudiants, appelés comme chanteurs, étaient debout derrière ces dames qui admiraient leurs belles voix.

En 1833 eut la fête des vigneron, la dernière qui fut conforme au plan primitif, avec ses chansons antiques, sa naïveté originelle. Les *methodistes* de Vevey, non-seulement fermèrent leurs volets, mais encore leurs maisons. Ils quittèrent Vevey, pour ne pas assister à la fête payenne. De plus, quelque temps après, on voulut convaincre les jeunes demoiselles qui avaient représenté la déesse des jardins et celle des moissons, qu'elles avaient commis un péché énorme. Si bien nous en souvient, l'une d'elle en mourut et l'autre en devint folle. Le peuple furieux voulut massacrer les *methodistes* et l'on dut, en toute hâte, envoyer des troupes pour prévenir des malheurs.

J. Z.

L'impôt sur les chiens.

Je ne sais quel auteur a défini le chien « un candidat perpétuel à l'humanité. » Le fait est que c'est lui avoir fait faire un pas considérable dans cette voie que de l'avoir admis à prendre sa part des charges de l'Etat.

Il me semble que depuis ce temps le chien a pris de petits airs suffisants qui témoignent du sentiment qu'il a de son importance. Le toutou classique agite avec plus de fierté son panache blanc; le lévrier passe plus arrogant que jamais sur le trottoir; le terre-neuve ne prend même plus la peine de regarder dans l'eau si quelque mission ne l'y appelle; il n'est pas jusqu'au caniche qui ne considère son maître aveugle avec une certaine pitié.

Au fait, le chien a tout gagné à cette sollicitude de l'impôt. Son maître sait maintenant ce qu'il lui en coûte, et comme l'usage parmi les hommes est de s'attacher surtout à ce qui impose des sacrifices, un redoublement de considération lui est venu de cet honneur inattendu. Le chien représente un capital